

La suffixation agentive et le blocage affixal : le cas du suffixe "eur" et ses concurrents morphologiques

Owoeye Samuel Tuesday

Department of languages, Covenant University, Nigeria

sam.owoeye@covenantuniversity.edu.ng



Synergies Africaine Centrale et de l'Ouest n° 4 - 2011
pp. 77-85

Résumé : Dans cet article, nous étudions la capacité de blocage morphologique du suffixe agentif en -eur du français. Quatre autres suffixes agentifs en -ant, -ier, -iste et -ier - considérés synonymes au suffixe -eur du point de vue syntaxique et sémantique sont aussi mis en vigueur. Pour exécuter l'étude nous constituons un corpus dictionnaire qui consiste en un large nombre de noms d'agent construits à partir des cinq suffixes. Dans la dernière analyse, nous trouvons que la suffixation agentive en -eur est fortement capable de bloquer beaucoup de constructions potentielles par ses suffixes concurrents malgré la résistance morphologique poussée par chacun des derniers.

Mots-clés : suffixation, blocage, morphologique, suffixe, agentif, syntaxique, sémantique.

Abstract: In this paper, we carry out a study of the morphological blockage capacity of the agentive -eur suffixation in French. In order to do this, four other agentive suffixes i. e -ant, -ier, -iste and -oir are considered to be able to morphologically compete with the suffix -eur, taking into account their individual syntactic and semantic properties. In carrying out the study, we make use of dictionary-based corpus containing a large number of agentive nouns formed with the use of the five suffixes. In the final analysis, it is to be noted that despite some resistance from each of the four competing suffixes, the French agentive suffix -eur, demonstrate a strong capacity to block potential formations by its morphological competitors.

Key words: suffixation, blockage, morphological, suffixe, agentive, syntactic, semantic.

Introduction

La notion de blocage morphologique et celle de la concurrence morphologique vont de pair parce que l'étude de l'un provoque la mention de l'autre. Quand deux affixes sont synonymes du point de vue de leurs caractéristiques syntaxiques et sémantiques, ils entrent en concurrence et font intervenir le blocage affixal. Dans cette étude, nous prenons comme cadres théorique la morphologie constructionnelle qui considère le lexème comme le signe de base pour la construction des mots morphologiquement complexes. Nous étudions la suffixation agentive du français et le phénomène de blocage morphologique prenant comme cas d'étude le suffixe *-eur* et quatre de ces concurrents suffixaux qui sont les suffixes *-ant*, *-ier*, *-iste* et *-oir*. Pour effectuer cette étude nous avons recours à un corpus dictionnaire relevé du *Trésor de la Langue Française informatisé*

(le TLFi). Le *Trésor de la Langue Française* (TLF) est un dictionnaire multivolume des XIX^e et XX^e siècles que consiste en quelques 100,000 mots avec l'histoire et des notes sur leurs étymologie, attestation et occurrence. Le TLFi qui est la version électronique du TLF est disponible pour un téléchargement gratuit sur l'adresse URL <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>. Le TLF n'est pas un dictionnaire comme les autres. La différence entre lui et d'autres dictionnaires traditionnels se démontre dans la mesure où il consiste non seulement en mots établis mais aussi en mots existants. La taille du corpus que nous utilisons pour cette étude est graphiquement présentée dans le tableau 1 suivant :

Suffixe	N° de noms d'agent construits
- ant	63
- eur	1294
- ier	342
- iste	365
- oir	111

Tableau 1. Nombre de noms d'agent construits par chacun des cinq suffixes selon le TLFi

Avant d'étudier la capacité de blocage morphologique du suffixe *-eur* vis-à-vis ses quatre suffixes concurrents, nous discutons la suffixation agentive en français et puis la notion de blocage morphologique.

1. La suffixation agentive en français

Au préalable, il s'avère nécessaire de déterminer ce qui constitue une construction morphologique agentive. Pour Fillmore (1968 :24), la formation agentive se rapporte au « cas d'un instigateur animé perceptible de l'action identifiée par le verbe » (c'est nous qui traduisons). Si on doit accepter le postulat fillmorien selon lequel des constructions telles que *boxeur*, *investigateur*, *alpiniste*, *agencier* et *vigneron* sont agentives (parce qu'elles impliquent des êtres humains), des constructions telles que *brûleur*, *alésoir*, *adoucissant* et *absorbeur* sont instrumentales et ne sont pas agentives (parce qu'elles impliquent des objets inanimés). Cette vue fillmorienne se retrouve chez Rosenberg (2008 :133-134) sous forme de son hypothèse monosémique à l'opposé de la polysémie d'agent. Selon elle,

« On doit distinguer la composition [VN/A/Adv/P] formant des noms d'instrument de celle formant des noms d'agent, et aussi de celle formant des noms locatifs etc. et de même supposer l'existence par exemple de dérivés *V-eur* différents, un instrument, un agentif, un locatif etc. cette hypothèse implique qu'Agent, Instrument, Locatif, etc. sont des catégories conceptuelles différentes. Elle diffère aussi diamétralement des hypothèses hiérarchiques de la polysémie d'agent ».

Cependant, des linguistes tels que Cruse (1973), Benveniste (1975), Aronoff (1976), Booij (1986) et Ulland (1993) ont signalé qu'il est difficile de tracer une ligne de démarcation morphologique entre noms d'agent et noms d'instrument. Aronoff (1976 : 284), par exemple, fait remarquer à propos de la suffixation en *-eur* agentif en anglais que

“whether a given instance of the agentive WFR *X-er* names an animate, inanimate, material, immaterial entity is independent of the rule itself; it is ascribed to pragmatic factors”.

Dans le même ordre d'idée, la distinction animée/inanimée est critiquée par Benveniste (1975 :61) dans ses propos sur la suffixation agentive en *-eur* : « Il importe peu que ces mots en *-eur* désignent des hommes ou des instruments, c'est l'affaire de 'parole', de nécessités locales et imprévisibles. On ne devinerait pas, si on ne le savait pas, que chauffeur s'applique à un homme, brûleur à un appareil, et il est d'ai- *oir- oir*leurs inévitable, dans une civilisation de plus en plus mécanisée, que les tâches humaines s'assimilent à des fonctions d'instruments ».

Suivant partiellement la position de Benveniste, Booij (1986 :509) propose trois catégorisations des formations agentives : formations agentives personnelles, formations agentives impersonnelles et formations agentives instrumentales. Il remarque que certaines formations sont erronément considérées comme strictement instrumentales, et cela parce que ces formations se rapportent aux objets qui sont directement responsables des actions ou des activités impliquées. Booij soutient son argument avec l'exemple du composé français « *coupe-papier* » qui peut désigner un instrument utilisé pour couper le papier ainsi qu'un appareil qui coupe directement le papier. Cruse (1973 :21) constate le même scénario lorsqu'il remarque que certaines machines utilisent leur force pour exécuter les actions exprimées par les verbes de base. Aussi, Ulland (1993 :20-22), en s'appuyant sur une position antérieurement prise par Cruse (1973 :21), affirme que morphologiquement, aucune démarcation n'est à tracer entre ce que quelques-uns désignent comme la nominalisation agentive et la nominalisation instrumentale. En fait, selon Corbin et Temple (1994 :219), confirmant une position précédemment prise par Winther (1975 :59), l'opposition agent/instrument n'est pas d'ordre morphologique mais d'ordre contextuel, sémantique, pragmatique et socioculturel. Sleeman et Verheugd (2004 :145-149) remarquent eux aussi que la tripolarisation des dérivés et des composés agentifs en agent/instrument/produit n'a rien à faire avec la structure morphologique de leur formation mais avec leur structure sémantique.

Vu à travers les argumentations que nous venons de passer en revue, nous prenons comme agent ive, à l'instar de Benveniste (op.cit.), toute construction morphologique (suffixation ou composition) ayant un agent instigateur animé ou inanimé de l'action ou de l'activité perceptible identifiée par le verbe ou le syntagme verbal. Nous considérons, aussi à l'instar de Dubois et Dubois-Charlier (1999), comme susceptibles de construire des noms d'agents en français les suffixes *-aire*, *-ant*, *-er*, *-eron*, *-eur*, *-ien*, *-ier*, *-iste*, *-oir* et *-ot*. Cependant, l'accent est mis, dans cette étude, sur le suffixe *-eur* en particulier et ses quatre concurrents (*-ant* *-ier*, *-iste* et *-oir*) en général.

2. Le blocage affixal

Une discussion de la notion de blocage provoquera une mention de la concurrence morphologique. En morphologie constructionnelle, on dit que deux procédés affixaux entrent en concurrence s'ils se caractérisent des propriétés syntaxiques ou sémantiques similaires. Cette concurrence aboutit, la plupart du temps, à un phénomène de blocage affixal par lequel une construction lexicale potentielle est interdite. Depuis Aronoff (1976), la notion de blocage morphologique a été considérée comme pertinente à la productivité d'un suffixe donné. Selon cette notion, une formation morphologique potentielle est bloquée non pas à cause des restrictions structurellement réglementaires mais plutôt à cause des restrictions extra-structurelles. Dans la littérature (voir Aronoff, 1976 ; Rainer, 1988 ; Plag, 1999 ; 2004 ; Bauer, 2001), deux types de blocage ont été

identifiés : blocage de type et blocage d'occurrence (*typeblocking* et *token blocking* en anglais). Le blocage d'une construction morphologique potentielle est de type lorsqu'il est impossible d'appliquer une règle de construction de lexèmes (RCL dorénavant) donnée à cause de l'existence d'une autre RCL synonyme entrant en concurrence l'un avec l'autre. On parle du blocage d'occurrence si une construction potentielle est empêchée à cause de l'existence préalable d'un mot synonyme non construit. Ainsi par exemple, le mot *bavard*, attesté depuis 1532 (voir *TLFi*), bloque la construction potentielle de *bavardeur*.

Bien que la question de disponibilité morphologique ne constitue une tâche principale dans cette étude, il s'avère nécessaire de jeter un coup d'œil sur le rapport entre le phénomène de blocage et la disponibilité morphologique. En tant qu'un facteur pertinent pour la disponibilité des procédés morphologiques, il est évident qu'un affixe marqué par une faible possibilité d'être bloqué serait plus disponible qu'un autre affixe marqué par une forte possibilité d'être bloqué. Par exemple si le suffixe agentif *-eur* démontre, à partir d'un corpus précise, une forte possibilité de bloquer des constructions potentielles du suffixe agentif *-ant*, cela implique que le premier est plus disponible que le dernier et vice versa. Pour déterminer la possibilité qu'a un suffixe de bloquer l'expressivité d'un autre suffixe, nous nous alignons avec le raisonnement de Plag (2003 :81) par lequel la fréquence de mot est considérée pertinente :

The higher frequency of a given word, the more likely it was that the word blocked a rival formation. Both idiosyncratic words and regular complex words are able to block other forms, provided that the blocking word is stored.

Ayant discuté les deux aspects théoriques impliqués dans cette étude, nous passons à l'aspect empirique où nous présentons une analyse des enjeux de blocage du suffixe *-eur* contre ses suffixes concurrents.

3. Blocage affixal et le suffixe agentif *-eur*

Le suffixe agentif *-eur*, peut-il bloquer des constructions potentielles des autres suffixes voisins tels que *-ant*, *-ier*, *-iste* et *-oir*? Répondre à cette question demande une analyse critique des formations potentielles des quatre suffixes qui sont bloquées par des formations attestées de la suffixation agentive en *-eur* prenant en considération les propriétés sémantiques et syntaxiques de ces formations. Le tableau 2 représente cette analyse :

Nom d'agent par <i>-eur</i>	Sémantique	Input syntaxique	Nom d'agent potentiel bloqué	Input syntaxique potentiel
arracheur	celui qui arrache	arracher	*arrachant	arracher
confectionneur	celui qui confectionne	confectionner	*confectionnant	confectionner
resquilleur	celui qui resquille	resquiller	*resquillant	resquiller
bachoteur	batelier qui conduit un bachot	bachot	*bachotier	bachot
bardeur	ouvrier qui transporte les pierres. Chariot, plate-forme sur rails servant à transporter des blocs de béton.	bard	*bardier	bard

La suffixation agentive et le blocage affixal :
le cas du suffixe "eur" et ses concurrents morphologiques

bousineur	tapageur, faiseur de bousin	bousin	*bousinier	bousin
bosseyeur	ouvrier qui taille les galeries et les boise éventuellement.	bosse	*bosseyiste	bosse
arnaqueur	Celui qui pratique l'arnaque, qui a l'habitude d'escroquer.	arnaque	*arnaquiste	arnaque
lamaneur	pilote pratiquant le lamanage, ouvrier qui reste sur le quai pour amarrer les navires	laman	*lamaniste	laman
détonateur	dispositif qui permet à un produit de détoner.	détoner	*détonatoir	détoner
intégrateur	dispositif ou circuit réalisant analogiquement l'opération d'intégration	intégrer	*intégratoir	intégrer
remplisseur	appareil ou dispositif chargé d'assurer le remplissage de quelque chose.	remplir	*remplisoir	remplir

Tableau 2 : Blocage affixal par le suffixe agentif -eur

Une étude morphologique révélera que toutes les formations potentielles issues des suffixes agentifs *-ant*, *-ier*, *-iste* et *-oir*, comme présentées dans le tableau 2, sont possibles. Du point de vue syntaxique, la plupart des noms d'agent construits par la suffixation en *-ant* reposent sur la base verbale. S'il en est ainsi, aucune règle morphologique ne semble empêcher la construction des noms tels **arrachant*, **confectionnant* et **resquillant*. Le même argument tient pour les noms d'agent potentiels **bachotier*, **bardier* et **bousinier*. Une étude syntaxique des noms d'agent en *-ier* montre qu'ils sont substantiellement construits sur les bases nominales et définissent les professionnels qui pratiquent les activités liées aux noms-bases. Si ces noms ne sont pas construits, c'est qu'ils sont bloqués par l'existence des noms en *-eur*. Aussi, l'inexistence des mots potentiels issus des deux suffixes *-iste* et *-ier*, exemplifiée dans le tableau, n'est explicable que par la notion de blocage morphologique. Les noms **bosseyiste*, **arnaquiste*, **lamaniste*, d'une part, et **détonatoir*, **intégratoir* et **remplisoir*, d'autre part, sont dérivables et donc potentiels non seulement du point de vue formel, mais aussi sur le plan sémantique. Essentiellement, les noms d'agent en *-iste* et en *-oir* sont construits sur la base nominale et la base verbale respectivement. Sur le plan sémantique, tandis que la suffixation en *-iste* agentif produit des spécialistes pratiquant des activités associées aux noms de base, la suffixation en *-oir* agentif produit des instruments ou outils qui réalisent directement ou aident la réalisation des actions dénotées par les verbes bases.

Certes, la suffixation en *-eur* agentif détient la capacité de bloquer des constructions potentielles par d'autres suffixes agentifs, il est évident que cette capacité n'est pas

absolue. Dans notre corpus, il y a des entrées qui démontrent ce que nous désignons la résistance morphologique, à l'instar d'Aronoff (1976 :109) qui parle de « *failures of blocking* ». Nous décrivons la notion de résistance morphologique comme le cas où un mot morphologique est construit sans tenir compte de l'existence préalable d'un autre mot synonyme morphologiquement construit. Le tableau 3 présente quelques exemples qui expliquent cette notion :

Noms d'agent en <i>-eur</i>	Noms d'agent synonymes en <i>-ant</i> et en <i>-ier</i>
<i>attaqueur</i> (1587) : personne qui se livre à des attaques contre quelqu'un.	<i>attaquant</i> (1787) : celui qui attaque.
<i>fabricateur</i> (1278) : personne qui fabrique ou fait fabriquer quelque chose.	<i>fabricant</i> (1740) : personne qui fabrique, fait fabriquer des produits ou des objets manufacturés; propriétaire d'une fabrique.
<i>gagneur</i> (1645) : celui qui travaille (ou joue) pour gagner de l'argent. celui qui veut gagner ou qui gagne dans une compétition ou dans une lutte.	<i>gagnant</i> (1787) : celui qui gagne.
<i>agenceur</i> (1897) : personne qui agence, qui dispose.	<i>agencier</i> (1967) : personne qui agence, combine une (mauvaise) action.
<i>caboteur</i> (1542) : marin qui fait le cabotage.	<i>cabotier</i> (1671) : marin qui fait le cabotage.
<i>carotteur</i> (1566) : personne qui joue d'une manière mesquine, en ne hasardant que très peu.	<i>carottier</i> (1718) : Personne qui joue d'une manière mesquine, en ne hasardant que très peu.

Tableau 14 : Résistance morphologique des suffixes synonymes à *-eur* agentif

On peut voir dans le tableau 3 que les mots dans la première colonne étaient tous en existence avant ceux enregistrés dans la deuxième colonne. Cependant, l'existence préalable de ces noms d'agent en *-eur* n'a pas pu bloquer la création d'un autre nom d'agent synonyme à chacun d'eux. Il s'ensuit, dont, de soutenir la notion de résistance morphologique. En ce qui concerne la suffixation agentif en *-eur* vis-à-vis ses confrères *-ant*, *-ier*, *-iste* et *-oir*, cependant, cette résistance nous semble très faible. Dans le corpus que nous utilisons pour cette étude, nous n'avons pu trouver aucun nom d'agent construit en *-iste* ou en *-oir* qui résiste une création préalable par le suffixe agentif en *-eur*. En effet, les constructions résistantes en *-ant* et en *-ier* présentées dans le tableau 3 ne sont sans des enjeux sémantiques dans les dictionnaires généraux. Par exemple, les définitions données à ces noms en *-eur* et leurs dérivés résistants en *-ant* et en *-ier* par *Le grand Robert de la langue française* (version 2011) ne sont pas tout à fait les mêmes. Voyons :

- attaqueur : personne qui fait une attaque (rare).
- attaquant : personne qui attaque.
- fabricateur : personne qui fabrique quelque chose.
- fabricant : personne qui fabrique des produits commerciaux ou dirige, possède une entreprise qui les fabrique.
- gagneur : personne qui gagne.
- gagnant : personne qui gagne, qui fait gagner.
- agenceur : personne qui agence (rare).
- agencier : celui qui agence une action. Journaliste d'une agence de presse.
- caboteur : marin qui fait le cabotage.
- cabotier : marin qui fait le cabotage (rare).
- carotteur : celui qui carotte, qui escroque.
- carottier : personne qui a l'habitude de carotter. Appareil servant à prélever les carottes.

A part des enjeux sémantiques des dérivés paires démontrés ci-dessus ainsi que la rareté d'usage de quelques uns parmi eux, nous observons aussi l'apparition, dans notre corpus même, de bon nombre des noms d'agents construits sur les suffixes rivaux mais dont les sens ne sont pas identiques à ceux du suffixe agentif *-eur*. Quelques exemples sont donnés ici pour expliquer ce scénario :

- abatteur (1200) : celui qui coupe les arbres, bûcheron.
- abattant (1680) : ouvrier qui abat la roche.
- accoucheur (1677) : médecin, spécialiste ou non, présidant habituellement à des accouchements.
- accouchant (1865) : celui qui accouche.
- voyeur (1740) : celui qui se déplace, sur un parcours généralement préétabli, en empruntant un moyen de transport particulier (généralement les transports en commun).
- voyant : (1812) : personne qui voit, prédit l'avenir. Personne douée de seconde vue.
- balanceur (1570) : celui qui pèse dans une balance.
- balancier (1601) : pièce servant à régulariser le mouvement d'un mécanisme. Dispositif, organe, mouvement servant à maintenir l'équilibre ou la stabilité. Celui qui fabrique et vend des balances, des poids étalonnés.
- bateleur (XIII) : personne exécutant des tours d'adresse ou de force dans les foires et sur les places publiques.
- batelier (1292) : personne conduisant par profession un bateau de marchandises, principalement sur les rivières et canaux.
- brouetteur (1270) : celui ou celle qui transporte des personnes dans une brouette.
- brouettier (XIV) : fabricant de brouettes.
- laboureur (1530) : celui qui laboure la terre.
- labeurier (1874) : ouvrier d'imprimerie spécialisé dans la composition des labeurs.
- arrêteur (XIV) : celui qui arrête.
- arrêtiste (1740) : compilateur, commentateur d'arrêts.
- collaborateur (1755) : personne qui participe à l'élaboration d'une œuvre commune.
- collaborationniste (1941) : partisan de la collaboration avec l'ennemi.
- colonisateur (1841) : personne qui a participé ou qui participe à la création ou à l'exploitation d'une colonie.
- colonialiste (1910) : partisan du colonialisme.
- dégorgeur (1555) : ouvrier qui effectue le dégorgement des bouteilles de vin mousseux.
- dégorgeoir (1788) : outil servant à dégorger.
- fendeur (1403) : personne qui fend le bois, le fer, l'ardoise etc.
- fendoir (1701) : outil qui sert à fendre.
- lisseur (1445) : ouvrier qui exécute l'opération de lissage.
- lissoir (1614) : Instrument servant à lisser, à une opération de lissage.

Ayant constaté les cas ci-dessus, le suffixe agentif *-eur*, peut-on toujours dit qu'il dispose de la capacité de bloquer les constructions potentielles par ses suffixes rivaux ? Notre réponse à cette question est en affirmatif. Comme les résistances poussées par ces suffixes rivaux sont considérablement faibles, il est évident que beaucoup de constructions potentielles par eux ont été bloquées par d'autres noms d'agents effectivement construits par la suffixation agentive en *-euret* attestés dans la langue française.

Conclusion

Deux objets théoriques ont été définis. Par suffixation agentive, nous avons soutenu l'hypothèse polysémique par laquelle la construction agentive intègre ce que quelques linguistes considèrent comme simplement instrumentale. La notion de blocage morphologique a été aussi définie comme un phénomène qui fait intervenir deux ou plus affixes qui partagent des propriétés syntaxiques et sémantiques et par conséquent entrent en concurrence constructionnelle. L'aspect empirique de l'étude, qui repose sur l'approche d'analyse de la morphologie constructionnelle, révèle que le suffixe agentif -eur est fortement capable de bloquer bon nombre de constructions potentielles par ses concurrents représentés par les suffixes agentifs -ant, -ier, -iste et -oir. Cependant, cette capacité de blocage s'est révélée non pas absolue à cause des résistances poussées par ces suffixes concurrents.

Bibliographie

- ARONOFF, M., 1976. *Word Formation in Generative Grammar, Linguistic Inquiry*. Monograph One, Cambridge, Massachusetts/ London, The MIT Press.
- BAUER, L., 2001. *Morphological Productivity*. Cambridge: Cambridge University Press.
- BENVENISTE, E., 1975. *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*. Paris : Librairie de l'Amérique et d'Orient.
- BOOIJ, G., 1986. "Form and Meaning in Morphology: The Case of Dutch Agent Nouns." *Linguistics*, 24, 503-517.
- CORBIN, D. & TEMPLE, M., 1994. "Le monde des mots et des sens construits : catégorie sémantique, catégorie référentielle." *Cahier de lexicologie*. 65, 213-236.
- RUSE, D.A., 1973. "Some Thoughts on Agentivity." In *Journal of Linguistics*. 9, 11-23.
- DUBOIS, J & DUBOIS-CHARLIER, F., 1999. *La dérivation suffixale en français*. Paris : Nathan.
- FILLMORE, C.J., 1968. "The Case for Case." In *Universals Linguistic Theory* Harms, R.T., Bach, E. & Fillmore, C.J. ed. New York: Academic Press. 1-90.
- PLAG, I., 1999. *Morphological Productivity: Structural Constraints in English Derivation*. Berlin/ New York: Mouton de Gruyter.
- PLAG, I., 2003. *Word-Formation in English*. Cambridge: Cambridge University Press.
- PLAG, I., 2004. "Morphology Productivity" *Encyclopedia of Language and Linguistics* 2nd Ed., Elsevier, 235 - 252.
- RAINER, F., 1988. "Towards a Theory of Blocking" In *Yearbook of Morphology*. Booij, G. & van Marle, J. eds. 155-185, London: Kluwer.
- ROSENBERG, M., 2008. *La formation agentive en français : les composés [VN/A/Adv/P]N/A et les dérivés V-ant, V-eur et V-oir(e)*. Thèse doctoralesoutenue à Stockholm University [en ligne]
- SLEEMAN, P. & VERHEUGD, E., 2004. "Action and Agent Nouns in French and Polysemy." In *Contrastive Analysis in Language: Identifying Linguistic Unit of Comparison*. Williams, D. et al ed. 137-154, Hampshire N.Y: Palgrave Macmillan.

La suffixation agentive et le blocage affixal :
le cas du suffixe ‘eur’ et ses concurrents morphologiques

ULLAND, H., 1993. *Les nominalisations agentive et instrumentale en français moderne*. Bern : Peter Lang.

WINTHER, A., 1975. “Note sur les formations déverbales en -eur et en -ant.” *Cahier de lexicologie*. XXVI, 1, 56-84.

